

Sujet : [INTERNET] Refus de l'agrandissement de la zone stockage de déchets inertes de la Société Cosson sur Puisieux en France

De : Médard Elodie <medardelodie@yahoo.fr>

Date : 03/09/2021 19:33

Pour : "pref-icpe@val-doise.gouv.fr" <pref-icpe@val-doise.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je fais suite à la consultation publique en cours concernant le projet d'agrandissement de la décharge Cosson sur la commune de Puisieux en France.

Tout d'abord, je m'étonne des dates choisies pour la consultation publique. En plein mois d'août, alors que de nombreux habitants sont en congés, n'est-ce pas volontaire pour limiter le droit de réponse des Puiséens et des habitants des communes alentours ?

Habitante de Puisieux depuis plus de 10 ans, nous avons choisi cette commune entre ville et campagne pour son calme et sa verdure. Le Bois du Coudray « poumon vert » de notre commune permet aux habitants de se ressourcer le temps d'une balade en famille. Il est complètement inconcevable de le voir entouré de zone de stockage de déchet.

Outre la pollution visuelle, ce projet pose bien évidemment des questions de santé publique pour l'ensemble des habitants. Ceci lié notamment aux retombées de poussière et au risque de métaux lourds.

Je m'inquiète notamment de ce projet pour les enfants de notre commune, nos écoles notamment celle du Bois du Coudray est située à moins de 350 m de l'éventuel zone d'agrandissement. Quelles seront les conséquences pour leur santé de passer leur journée à respirer les poussières générées par le chantier ?

Une telle zone à proximité d'habitation, d'écoles et d'un écoquartier fraîchement sorti de terre est un non-sens.

Eco quartier qui d'ailleurs doit prochainement s'agrandir. Comment de nouveaux habitants peuvent choisir d'habiter ces nouveaux lieux de vie, en ayant vu sur une décharge ?

A l'ère où l'on nous martèle l'esprit avec l'environnement, à l'heure où la loi Climat et Résilience (Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, publiée au journal officiel du 24 août), on voudrait nous imposer des dépôts de déchets juste sous nos fenêtres. Là aussi c'est un non-sens !

Ce projet d'agrandissement de la zone de stockage des déchets va :

- détruire l'habitat de la faune et la flore locale et créer une pollution de l'air, alors que la loi Climat et Résilience vient de créer un délit de mise en danger de l'environnement [article 280]. Je m'interroge ?
- remplacer des zones actuellement agricoles, alors que la loi Climat et Résilience vient de rendre obligatoire de proposer un menu végétarien dans les cantines au moins une fois par semaine [article 252]. Les fruits et légumes ne poussent ni dans des décharges, ni sur le béton !

Et au bout des 8 années, que deviendront ces terrains ? Impossible de les réhabiliter en terres agricoles.

J'ajouterai à cela l'ensemble des arguments déjà cités par les riverains et les Puiséens.

Ainsi, vous comprendrez que je m'oppose fermement à ce projet.

En espérant que mes remarques et inquiétudes seront entendues.

Elodie MEDARD – Habitante de Puisieux en France (rue du Château d'Eau)